

74.180 - SA/BN

Bruxelles, le 3 mai 1993

**Situation et politique de la Suisse vis-à-vis de la CE:  
une comparaison troublante avec le cas israélien**

---

Voici les quelques informations et enseignements que j'ai retenus du déjeuner de vendredi avec ma collègue israélienne:

- le but de son invitation était en fait d'obtenir de moi des informations sur les expériences actuelles de la Suisse avec la CE.
- de son côté, elle m'a décrit très concrètement la position actuelle d'Israël vis-à-vis de la CE. C'est là que se situe pour nous l'intérêt de ce déjeuner, car il y a beaucoup de similitudes entre la position de la Suisse et d'Israël, et il peut être utile pour nous de les connaître. Elle m'a dit en résumé les choses suivantes:
  - . il y a quelques temps, Israël a pris l'initiative de proposer à la CE des négociations pour actualiser et étendre son accord d'association de 1975 avec la CE. Des pourparlers exploratoires ont commencé en décembre de l'année passée. Pour plus de détails à ce sujet, se reporter en particulier au rapport de la Mission du 5.2.1993 sur la 11ème session du Conseil de coopération CE-Israël qui s'est tenue le 1er février à Bruxelles;
  - . une des propositions israélienne porte sur l'amélioration des règles d'origine de l'accord (N.B. Le libre-échange pour les produits industriels est réalisé entre Israël et la CE depuis 1989). Ces règles, m'a dit ma collègue, sont dépassées et peu favorables au développement des exportations israéliennes vers la CE, notamment pour les produits de high tech. L'idéal pour les Israéliens serait de remplacer ces règles d'origine par des règles du type de celles qui figurent dans l'accord EEE, par exemple. Il y a eu des pourparlers entre experts israéliens et communautaires. Mais, le côté communautaire ne fait rien, m'a-t-elle dit, pour faire avancer les choses. La Commission traîne les pieds, en prétendant avoir d'autres priorités;
  - . par ailleurs, Israël souhaite conclure des arrangements dans d'autres domaines, non seulement des domaines liés au commerce des marchandises comme par exemple la standardisation et les marchés publics, mais des domaines couverts par les autres libertés. Ma collègue m'a mentionné les services, pour ajouter que les experts israéliens n'étaient guère au fait de la manière dont on procède techniquement pour réaliser la libre circulation des



- 2 -

services avec la CE, mais que ces questions étaient à l'étude à Jérusalem. Il semble que, dans ce domaine aussi, il n'y ait pas beaucoup d'enthousiasme du côté communautaire;

- . ma collègue m'a aussi mentionné la quatrième liberté. Elle m'a dit qu'Israël avait proposé à la CE la conclusion d'un arrangement portant sur l'accès mutuel au marché du travail. Dans l'espoir de décourager les Israéliens semble-t-il, les services de la Commission leur ont fait la contre-proposition de réaliser complètement la libre circulation des personnes. Les experts israéliens sont rentrés chez eux pour examiner cette contre-proposition et, de retour à Bruxelles, ont pu dire aux services de la Commission qu'Israël était prêt à l'accepter. Aussitôt, les experts de la Commission ont fait machine arrière et avancé toutes sorte de prétextes pour se tirer de ce mauvais pas;
- . un autre domaine qu'a évoqué ma collègue est celui de la recherche scientifique. Israël y attache une grande importance. Elle m'a dit qu'Israël avait demandé une pleine participation au 4e programme-cadre de recherche scientifique et aussi d'ailleurs à d'autres programmes hors du programme-cadre. Et, de me préciser qu'il y avait jusqu'ici trois pays qui avaient demandé une pleine participation: Israël, la Suisse et Singapour. Toutefois, les réactions des services de la Commission à la demande israélienne n'ont pas été très encourageantes jusqu'ici.

Selon ma collègue, la CE a de grandes hésitations, car en disant oui, elle se verrait aussi obligée d'autoriser la participation d'instituts israéliens à des projets de recherche se trouvant au stade précompétitif, ce qui ne peut qu'avoir pour effet d'accroître la compétitivité d'industries israéliennes par rapport à leurs concurrentes communautaires. Une autre raison qu'avancent les experts communautaires pour justifier leur attitude réservée concerne la grande différence de capacités de recherche entre la CE et Israël. Selon eux, la CE perdrait au change en cas d'ouverture des programmes à Israël, car les chercheurs de la CE ont beaucoup plus à donner qu'ils peuvent espérer recevoir en retour;

- . d'une façon générale, ma collègue m'a dit que l'attitude des services de la Commission à l'égard des différentes propositions israéliennes était très réservée. Ils ont à notre égard, a-t-elle ajouté, une attitude de désinvolture, voire d'arrogance; ils nous considèrent comme une quantité négligeable; il est très difficile de traiter avec eux etc. ... Pour le moment, les pourparlers israélo-communautaires ne se déroulent pas de manière très satisfaisante et on ne sait pas quand la Commission aura finalement un mandat de négociation.



- 3 -

- La réflexion qu'on peut se faire à partir des propos de ma collègue israélienne, du point de vue de notre propre politique européenne, saute aux yeux, et c'est là que je veux en venir: Israël est vis-à-vis de la CE dans une situation qui n'est pas très différente de la nôtre. De même, la politique de développement des relations bilatérales avec la CE, qu'Israël essaie de mettre sur les rails, n'est pas non plus très différente de la nôtre. On peut certes dire, et à juste titre, que notre situation de départ vis-à-vis de la CE est meilleure: la Suisse est un pays plus grand qu'Israël, un pays européen, un pays plus riche, doté d'une base industrielle et technologique beaucoup plus forte, dont les relations contractuelles avec la CE sont plus étoffées, à l'économie beaucoup plus intégrée à celle de la CE, non entravé par un problème politique de la dimension du problème palestinien ... Mais, cela dit, si l'on se place du point de vue d'un responsable communautaire, qui a l'habitude de juger selon des paramètres à grande échelle (marché intérieur de 350 millions d'hab., PNB de x milliards de dollars, chiffres du commerce extérieur, etc. ...), il faut se rendre à l'évidence que la différence entre la Suisse et Israël n'apparaît pas si grande. Une bonne preuve pourrait être que certaines difficultés qu'Israël affronte avec les experts de la Commission ne sont pas si différentes des nôtres. Certaines autres difficultés, que nous n'avons pas encore rencontrées, pourraient bien se trouver bientôt sur notre chemin; en tout cas, comme on le sait, les signaux enregistrés jusqu'ici par la Mission ne sont pas des plus positifs;
- Je termine par ces deux interrogations "philosophiques":
  - . est-il pensable qu'après 35 ans de politique d'intégration européenne la Suisse se trouve dans une situation et essaie de mettre sur pied une politique, qui toutes deux ne sont pas très différentes de celles d'un pays non européen comme Israël, qui n'a jamais eu de politique d'intégration européenne (et pour cause), qui n'a pas la prétention ni la possibilité d'en avoir, et qui n'a jamais eu et n'a guère d'autres soucis, dans ses relations avec la CE, que de faciliter son commerce?
  - . n'est-il pas inquiétant de constater que la Mission israélienne à Bruxelles, qui est plutôt bien informée à ce que j'ai constaté, en est venue à penser que la Suisse, un pays qui dit avoir une politique d'intégration européenne, est aujourd'hui dans une situation et conduit une politique, l'une et l'autre pas très différentes de celles d'Israël, un pays qui n'a pas de politique d'intégration européenne et ne prétend pas en avoir, au point d'envoyer le Chef-adjoint de la Mission se renseigner chez son homologue suisse?.



M.-A. Salamin

MISSION SUISSE AUPRES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES  
B R U X E L L E S

Fiche de transmission: communication

date: 3 mai 1993  
notre réf.: 74.180 - SA/BN  
auteur: M.-A. Salamin  
objet: **Situation et politique de la Suisse vis-à-vis de la  
CE: une comparaison troublante avec le cas israélien**

---

destinataire: Bureau de l'intégration DFAE/DFEP  
à l'attention de M. l'Ambassadeur B. Spinner

copies à: - M. le Secrétaire d'Etat J. Kellenberger, DP, DFAE  
- M. le Secrétaire d'Etat F. Blankart, OFAEE, DFEP  
- M. l'Ambassadeur S. Arioli, OFAEE, DFEP  
- M. l'Ambassadeur P.-Y. Simonin, DP II, DFAE

---

Veillez trouver ci-jointe une note de mon premier collaborateur sur le thème mentionné. Il s'agit du compte rendu d'un entretien qu'il a eu avec sa collègue israélienne. D'où il ressort ce fait, à première vue surprenant, que la situation et les ambitions européennes actuelles de la Suisse et d'Israël sont assez similaires, une chose qu'il n'est pas sans intérêt pour nous de connaître.

Le Chef de la Mission suisse



B. de Tscharner

Annexe: ment.